



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 8529

Texte de la question

M. Arnaud Richard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sur les pratiques d'entreprises, publiques ou privées dans lesquelles l'État détient une participation importante, comme EDF, en matière de formation des jeunes sous contrat en alternance. Il apparaît que certaines de ces entreprises embauchent, soit directement, soit par l'intermédiaire de filiales par voie détachement de personnel, des jeunes pour effectuer une formation qualifiante de type licence professionnelle en alternance. Alors que ces jeunes, sont formés au sein de l'entreprise pendant un an et ont obtenu leur diplôme, ils ne sont pas recrutés au sein de l'entreprise alors même que cette dernière dispose d'emplois correspondants à leur formation. De ce fait, ces jeunes se trouvent sans emploi et sont obligés de s'inscrire comme demandeurs d'emploi. Alors même que le Gouvernement entend développer les formations en alternance à l'instar de nombreux pays voisins et que ces entreprises contribuent à leur formation pour des emplois adaptés aux profils recherchés par elles, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour amener ces entreprises publiques ou à forte participation de l'État, d'intégrer ces jeunes dans leur effectif dans la mesure des emplois disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Richard](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8529

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6064